

Annexe 18

Dossier d'autorisation environnementale

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

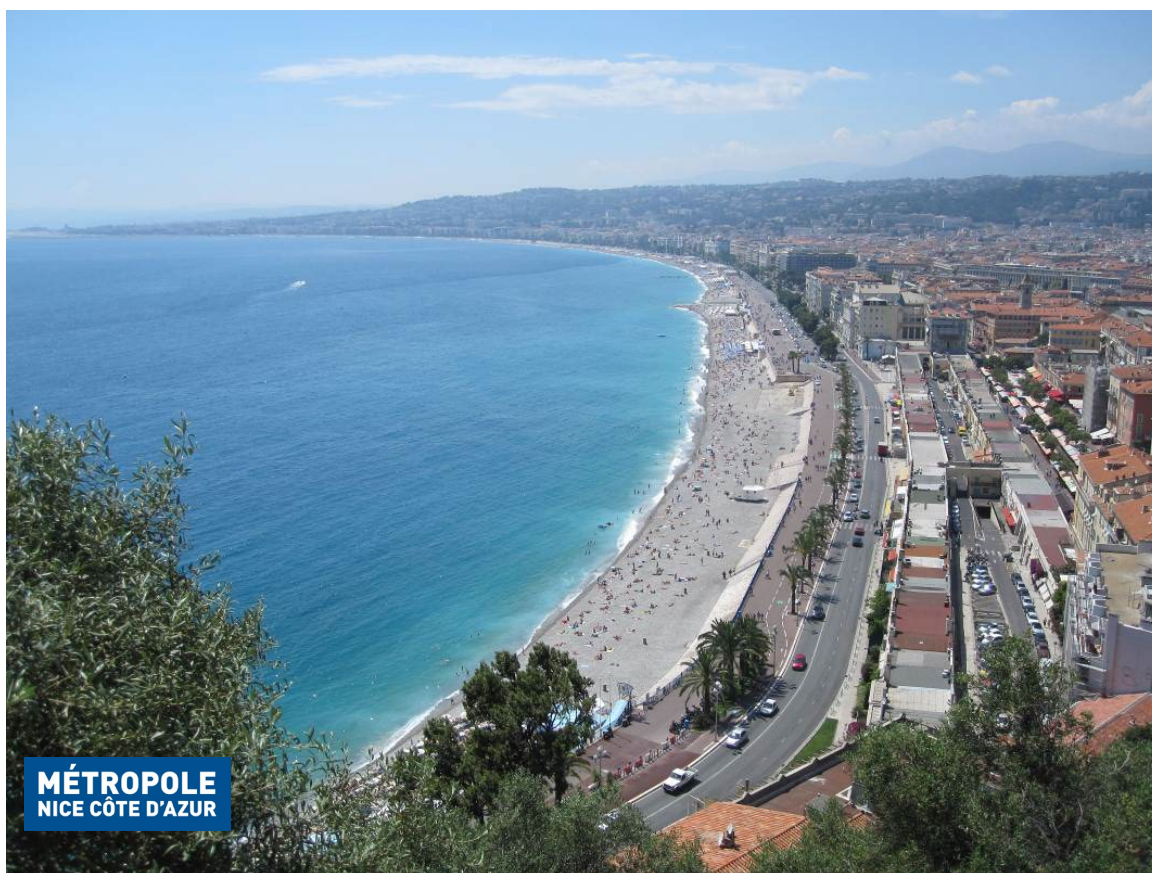


Table des matières

1. Contexte du projet et renseignements sur le demandeur	3
2. Localisation et objectifs du projet.....	4
2.1 Localisation du projet	4
2.2 Objectif du projet et justification	5
3. Description du projet.....	6
3.1 Nature des travaux	6
3.2 Budget	8
4. Cadrage réglementaire.....	8

Table des illustrations

Figures

Figure 1 : Localisation des plages de Nice au 1 : 50 000	4
Figure 2 : Localisation des plages de Nice ainsi que des 10 épis en enrochements le long de la promenade des Anglais au 1:20 000	5
Figure 3 : Exemple de répartition des sédiment sur la partie Ouest des plages de Nice.....	7
Figure 4 : Exemple de répartition des sédiment sur la partie Est des plages de Nice	7

1. CONTEXTE DU PROJET ET RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

La mobilité du trait de côte est un phénomène naturel soumis à l'influence des vagues, du vent, des courants, du gel, de la pluie et de la nature des côtes. Cependant les activités humaines et notamment le changement climatique ont tendance à accentuer l'érosion marine. Ainsi du fait de la forte anthropisation du bord de mer et de la grande richesse biologique des espaces naturels littoraux, le recul du trait de côte génère des impacts non négligeables aussi bien sur le plan écologique, économique que patrimonial.

La Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA) souhaite conserver le bon état de ses plages en procédant pendant **10 ans (2026 – 2035 inclus)** à :

- Un rechargement **annuel** maximum de 7 000 m³ de galets gris roulés de taille 20/80 mm achetés après une procédure d'appel d'offres ouvertes ;
- Une réhabilitation des épis en enrochements naturels, dont le rôle est de limiter le transit sédimentaire longitudinal, à raison d'**un par an**, parmi les 10 épis présents sur la partie Ouest des plages de Nice. Jusqu'à 200 m³ de blocs neufs (achetés après une procédure d'appel d'offres ouvertes) par an pourront ainsi être apportés ;
- Une mise en sécurité **annuelle** sur les 10 épis en enrochements en effectuant un contrôle annuel à la fin de l'hiver pour déterminer les interventions nécessaires. S'agissant de repositionnements ponctuels de blocs afin de les stabiliser, aucun apport de blocs neufs ne sera nécessaire.

Ce projet a donc pour objectifs de lutter contre l'érosion des plages, stabiliser le trait de côte et permettre de maintenir les activités balnéaires de la commune en maintenant la plage dans un état satisfaisant pour les usagers. De plus, le maintien du trait de côte assure une meilleure protection contre les submersions marines et permet de protéger les zones à enjeux qui se situent en limite de l'arrière-plage.

2. LOCALISATION ET OBJECTIFS DU PROJET

2.1 LOCALISATION DU PROJET

Le projet concerne les plages de la ville de Nice située dans le département des Alpes-Maritimes, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le rechargement concerne les plages de Carras à Castel dans la baie de Nice. Les épis en enrochements concernés par les travaux de réhabilitation sont situés entre la plage d'Aubry Lecomte et la plage de Magnan.

La zone d'étude est située entre la station d'épuration HALIOTIS de Nice à l'Ouest et le cap de Nice à l'Est.

Les plages de Nice constituent une plage de galets et graviers qui s'étend sur environ 4,7 km entre le port de Carras à l'Ouest et la pointe de Rauba Capeu à l'Est.

Cette plage est découpée en plusieurs tronçons (ou casiers) par 10 épis courts (15 à 20 mètres de long dont l'extrémité est située de 30 à 35 mètres du mur perré soutenant la Promenade des Anglais) et par 5 enrochements qui protègent le débouché de vallons (vallon Pastorelli, vallon Barla, vallon Fabron, vallon Poincaré et vallon Paillon). D'autres vallons traversent la plage mais leur débouché n'est pas protégé : vallon Magnan, vallon Gambetta et vallon Rivoli. Contrairement aux épis, les protections des émissaires issus des vallons traversent en intégralité la plage et ne sont pas concernées par les opérations de réhabilitation abordées dans ce dossier. En effet, ces dernières n'ont pas de rôle dans la lutte contre l'érosion des plages de Nice.

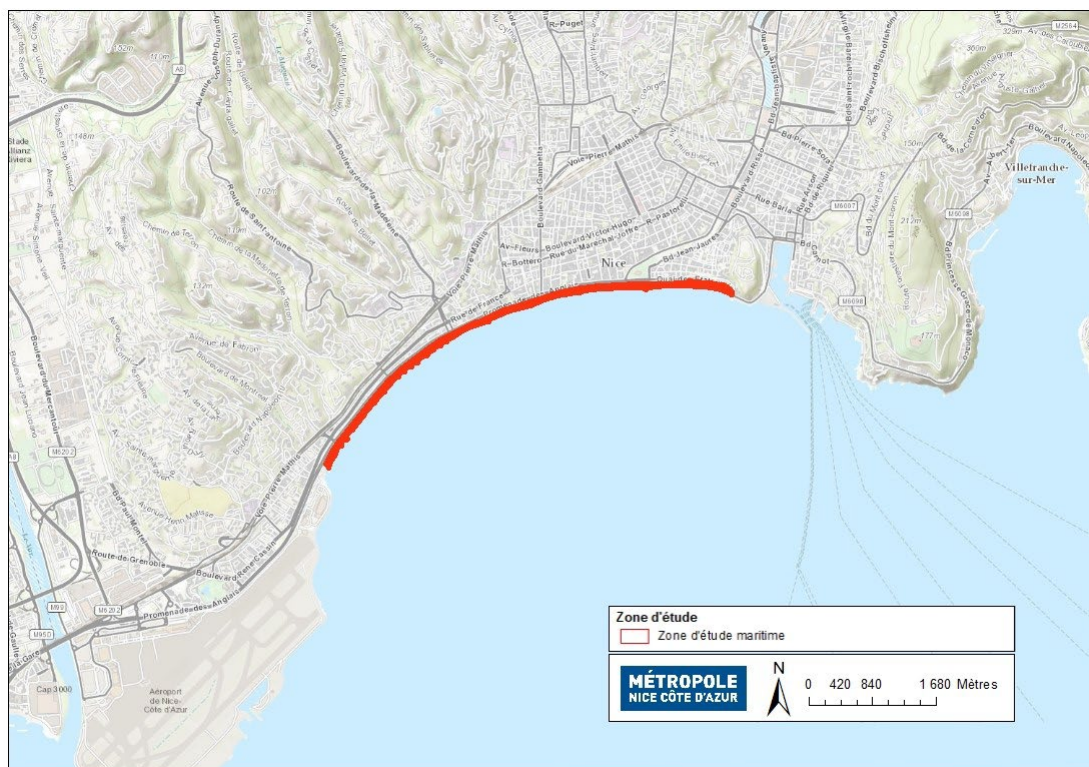


Figure 1 : Localisation des plages de Nice au 1 : 50 000

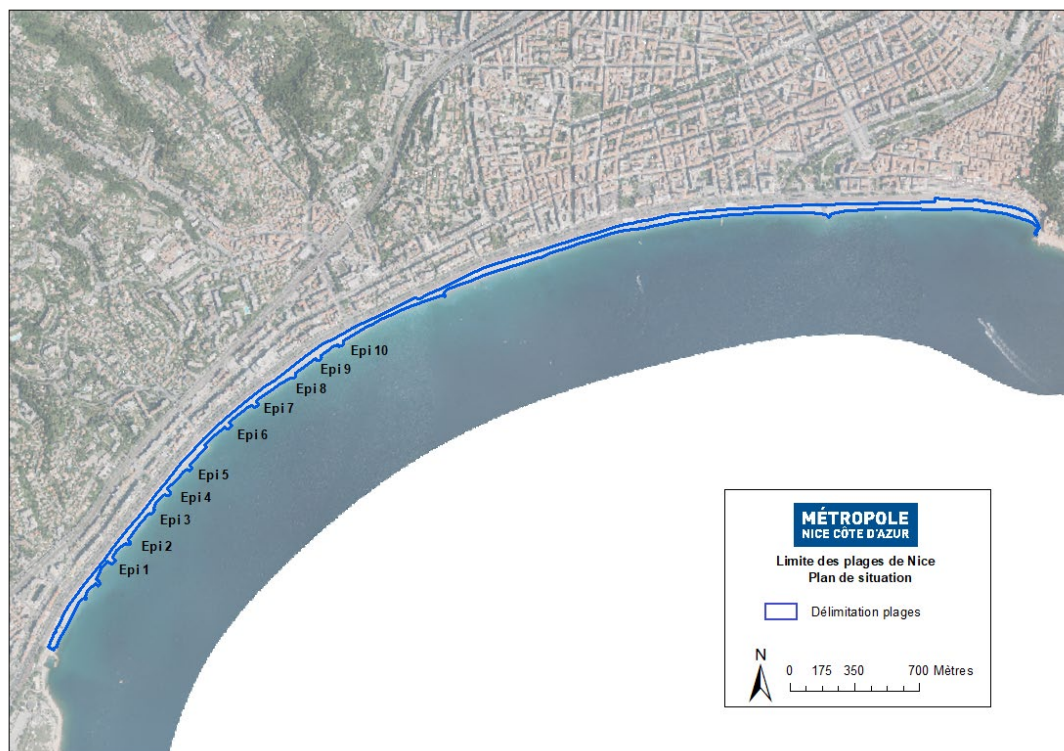


Figure 2 : Localisation des plages de Nice ainsi que des 10 épis en enrochements le long de la promenade des Anglais au 1:20 000

2.2 OBJECTIF DU PROJET ET JUSTIFICATION

Le littoral de Nice est soumis aux risques liés à l'érosion et aux submersions de son littoral. En effet, les plages sont fortement soumises aux houles hivernales qui engendrent des problèmes d'érosion.

Le projet de rechargement de plage et la réhabilitation des épis en enrochement ont pour objectifs de lutter contre l'érosion des plages, stabiliser le trait de côte et permettre de maintenir les activités balnéaires de la commune en maintenant la plage dans un état satisfaisant pour les usagers. Le maintien du trait de côte assure une meilleure protection contre les submersions marines et permet de protéger les zones à enjeux et ouvrages qui se situent en limite de l'arrière-plage.

De plus, les plages de la Côte-d'Azur présentent un enjeu économique extrêmement important. Le tourisme balnéaire dans ce domaine représente un chiffre d'affaires annuel conséquent. Ainsi, le non-maintien et la disparition de ces plages due à l'érosion seraient très préjudiciables à l'économie de la région et plus localement, de la commune.

3. DESCRIPTION DU PROJET

3.1 NATURE DES TRAVAUX

Les travaux prévoient un rechargement annuel en matériaux d'un volume **maximal** de 7 000 m³, réparti sur l'ensemble ou une partie de la Baie de Nice. Le volume sera adapté en poursuivant le suivi du taux d'évolution volumique et en réalisant de nouvelles campagnes de mesures topographiques. Le volume **maximum** proposé permet d'offrir une flexibilité dans les quantités rechargeable, notamment en cas d'événements météorologiques exceptionnels.

Parallèlement, une réhabilitation annuelle de l'un des épis en enrochements est planifiée, incluant jusqu'à 200 m³ de blocs neufs. Enfin, la mise en sécurité des épis en enrochements consiste à repositionner des blocs sur un ou plusieurs ouvrages hydrauliques afin de les stabiliser.

Compte tenu des conditions météorologiques hivernales (tempêtes et coups de mer) qui peuvent se prolonger au printemps, les opérations de rechargement des plages seront programmées entre mars et mai. L'opération de réhabilitation des épis est généralement programmée pour le mois de mars, compte tenu des conditions météorologiques hivernales (tempêtes, coups de mer) et de la fréquentation des plages dès le printemps. Les travaux sont ponctuels et limités à la zone d'emprise de chaque épi.

Le déchargement s'effectue en haut de plage où une pelle mécanique récupère les matériaux et charge des camions tombereaux. Les tombereaux acheminent ensuite les matériaux à divers endroit de la plage avant que le nivellement général soit réalisé. Les galets seront ensuite transportés sur les zones à recharger à l'aide de tombereaux. Les blocs seront quant à eux transportés sur la zone de chantier à l'aide d'un chargeur.

Pour un apport de 7 000 m³ de matériaux, il est envisagé sur une période de trois à quatre semaines, des vacations journalières de l'ordre de 30 camions par jour. Les travaux s'effectuent hors de l'eau, exclusivement sur la partie émergée de la plage.

Un plan de répartition sera établi chaque année avant le début des travaux afin de cibler les zones les plus impactées par l'érosion. Il sera déterminé par les résultats des campagnes de mesures GPS effectuées plusieurs fois par an par la MNCA.

Un bilan sur l'état des épis sera établi à la fin de l'hiver ou pendant l'opération de réhabilitation. Ce bilan permettra de déterminer la nécessité d'intervenir sur les autres épis en enrochements et, le cas échéant, de déterminer la nature de l'opération (repositionner un bloc, reprise d'une partie effondrée ou encore apporter un bloc pour combler un vide trop important).

La durée d'une opération rechargement est estimée à 2/4 semaines et celle d'une opération de réhabilitation d'un épi en enrochement à 4/6 semaines dépendamment des conditions météorologiques.



Figure 3 : Exemple de répartition des sédiment sur la partie Ouest des plages de Nice

Zone livraison Poincaré - Castel : apport 2 250m³



Figure 4 : Exemple de répartition des sédiment sur la partie Est des plages de Nice

3.2 BUDGET

Le montant du marché pour l'achat, le transport et le nivellement sur un ou plusieurs sites de 7 000 m³ de galets roulés est fixé par la ville de Nice au maximum à 550 000€ T.T.C par an, soit un total pour les **10 ans** de 5 500 000€ T.T.C.

Le montant du marché pour l'achat, le transport des blocs ainsi que le démontage et le remontage d'un épi en enrochements est fixé par la Métropole Nice Côte d'Azur au maximum à 180 000€ T.T.C par an, soit un total pour **10 ans** de 1 800 000€ T.T.C

Enfin, concernant la mise en sécurité des épis en enrochements, le montant du marché pour le repositionnement de blocs sur un ouvrage hydraulique est fixé par la Métropole Nice Côte d'Azur au maximum à 100 000€ T.T.C, soit un total pour **10 ans** de 1 000 000€ T.T.C.

4. CADRAGE REGLEMENTAIRE

Le projet de rechargement des plages de la baie de Nice ainsi que de la réhabilitation des épis en enrochements est soumis à différentes procédures réglementaires issues du code de l'environnement.

Le projet de rechargement des plages de Nice et de réhabilitation d'épis en enrochements est concerné par la réglementation suivante :

- Régime d'autorisation pour la rubrique 4.1.2.0 selon l'article R.214-35-1 du code de l'environnement (nomenclature IOTA) ;
- Étude d'impact ;
- Évaluation des incidences au regard de l'article R.419-19 du code de l'environnement (sites Natura 2000) ;
- Enquête publique au regard de l'article R.123-1 du code de l'environnement.